



COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

**BUREAU COMMUNAUTAIRE  
du 19 octobre 2023  
Procès-verbal**

-----

Le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bourges s'est réuni, le jeudi 19 octobre 2023, à 18 h 30, Salle du Conseil Municipal, Hôtel de Ville, à Bourges, sur convocation préalable de Mme Irène FELIX, Présidente, adressée à domicile par envoi dématérialisé le 13 octobre 2023 et affichée le 13 octobre 2023. La séance est présidée par Mme Irène FELIX.

**Présents** : Irène FELIX, Yann GALUT, Jean-Louis SALAK, Marie-Christine BAUDOIN, Gérard SANTOSUOSSO, Bernard DUPERAT, Alain MAZE, Stéphane GARCIA, Corinne LEFEBVRE, Stéphane HAMELIN, Catherine PALLOT, Christine CHEZE-DHO, Fabrice ARCHAMBAULT

**Excusés** : Richard BOUDET, Patrick BARNIER, Bernadette GOIN-DEMAI, Bruno FOUCHET, Denis POYET, Evelyne SEGUIN, Marc STOQUERT

**Pouvoir** :

Jean-Marie VOLLOT donne pouvoir à Bernard DUPERAT

**Administration** :

Mme Alexandra CHOCHOY  
Mme Patricia GODET  
M. Pierre-Alexandre COUF  
M. Christophe BERNARD  
M. Romain ALLAIN  
M. David VIGOUROUX  
M. Christophe MATHO  
Mme Laurence JANNOT  
M. Nicolas VARIN  
Mme Annick GRELAT

Directrice Générale des Services,  
Directrice Générale Adjointe,  
Directeur Général Adjoint,  
Directeur Général Adjoint,  
Directeur Général Adjoint,  
Directeur Général Adjoint,  
Secrétaire Général et Conseiller de la Présidente,  
Secrétaire Générale Adjointe,  
Directeur Communication,  
Responsable du Service des Assemblées

Mme Christine CHEZE-DHO est désignée secrétaire de séance.

Mme la Présidente ouvre la séance à 18 heures 35.

<b>Approbation du procès-verbal du Bureau Communautaire du 21 septembre 2023</b>
--

**Rapporteur** : Mme Irène FELIX

Les membres du Bureau Communautaire approuvent le procès-verbal du Bureau Communautaire du 21 septembre 2023 à l'unanimité.

**1. Equilibre social de l'habitat - Octroi d'une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % en faveur de VAL DE BERRY-OPH DU CHER - Réhabilitation de 70 logements répartis au sein des bâtiments JA (1 rue Théophile Gauthier à Bourges) et LG (1 à 11 rue Alexandra David Neel à Bourges) situés quartier des Gibjoncs à Bourges**

**Rapporteur** : Mme Irène FELIX, en l'absence de M. Richard BOUDET

M. Richard BOUDET rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 786 487 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°147976 constitué d'une ligne de prêt. La garantie est accordée à hauteur de la somme en principal de 393 243,50 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;
- d'accorder la garantie de Bourges Plus pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.  
Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- de s'engager, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources pour couvrir les charges du prêt ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention établie entre Bourges Plus et l'emprunteur, dont un exemplaire est annexé à la présente et à procéder ultérieurement sans autre délibération, aux opérations qui nécessiteraient, le cas échéant, la mise en œuvre des garanties.

**2. Equilibre social de l'habitat - Octroi d'une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % en faveur de VAL DE BERRY-OPH DU CHER - Réhabilitation de 143 logements répartis au sein des bâtiments CR (21 à 25 avenue de la Libération à Bourges), CU (8 à 10 rue Paul Cézanne à Bourges), EA (26 à 32 rue Gustave Eiffel à Bourges), et EB (38 à 44 rue Gustave Eiffel à Bourges), situés quartier de la Chancellerie à Bourges**

**Rapporteur** : Mme Irène FELIX, en l'absence de M. Richard BOUDET

M. Richard BOUDET rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 314 623 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°149277 constitué d'une ligne de prêt. La garantie est accordée à hauteur de la somme en principal de 657 311,50 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;
- d'accorder la garantie de Bourges Plus pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.  
Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- de s'engager, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources pour couvrir les charges du prêt ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention établie entre Bourges Plus et l'emprunteur, dont un exemplaire est annexé à la présente et à procéder ultérieurement sans autre délibération, aux opérations qui nécessiteraient, le cas échéant, la mise en œuvre des garanties.

**3. Politique de la Ville – décision de subvention à VAL DE BERRY pour la requalification de 20 logements locatifs sociaux collectifs sis 15 rue Paul Verlaine à Bourges dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain**

**Rapporteur : Mme Christine CHEZE-DHO**

Mme Christine CHEZE-DHO rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'accorder à Val de Berry une subvention de 170 000 € sur les fonds propres de Bourges Plus et dans le cadre du protocole de redressement CGLLS pour la requalification de 20 logements, sis Bâtiment LF 15 rue Paul Verlaine, dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain ;
- d'approuver la convention de financement relative à cette subvention ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document se rapportant à cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, Mme la Présidente lève la séance à 18 heures 40.

Fait à Bourges, le **26 OCT. 2023**

**La Secrétaire de séance**

**Christine CHEZE-DHO  
Membre du Bureau**

**La Présidente,**

**Irène FELIX**



*Les présentes délibérations sont susceptibles de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au Représentant de l'Etat et de leur diffusion sur le site internet de la Communauté d'Agglomération ou de leur notification.*